

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#FranceRelance #1Jeune1Solution PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES JEUNES (PEC JEUNES) AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE RECRUTEMENT EN APPRENTISSAGE

Epinal, le 23 avril 2021

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

Le **Plan 1 jeune 1 solution**, dispositif du plan de relance dans son volet consacré à la cohésion au travers de l'emploi, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Le Gouvernement mobilise à ces fins un budget de 6,7 milliards d'euros, soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes.

Ce jour, **Yves SEGUY, Préfet des Vosges**, a eu l'occasion de rencontrer deux jeunes et leurs employeurs qui ont pu bénéficier des mesures du Plan 1 jeune 1 solution.

Cassandra, âgée de 22 ans, bénéficie depuis peu d'un contrat de 12 mois signé avec la Mairie de Fraize pour un emploi d'animatrice pour enfants au sein du « Centre d'Animation Jeunesse ». Accompagnée par la Mission Locale du Bassin de Saint-Dié et des Hautes Vosges dans son projet de travailler dans le domaine de l'animation pour enfants, elle peut ainsi bénéficier de ce contrat qui s'inscrit dans le dispositif **Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes)**. Cela lui permettra en outre de suivre des formations et modules professionnalisants.

Le **PEC Jeunes** est un contrat aidé, pensé pour permettre aux jeunes les plus en difficulté, âgés de moins de 26 ans ou reconnus travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans inclus, de s'insérer durablement dans le monde professionnel, au sein du secteur associatif. Il leur permet d'acquérir une expérience professionnelle tout en bénéficiant d'un accompagnement et de formations tout au long de leur parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi (Missions Locales – Pôle Emploi – Cap Emploi). Il se formalise par un contrat de droit privé, à durée déterminée ou à durée indéterminée, pour lequel la rémunération de base est le SMIC horaire. Les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités) recrutant en PEC Jeunes bénéficient à ce titre d'une aide financière.

Plus d'informations pour un recrutement en PEC Jeunes :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/article/aide-a-l-embauche-d-un-jeune-en-parcours-emploi-competences-jeunes-pec-jeunes>

Franck, âgé de 18 ans, est lui aussi accompagné par la même Mission Locale depuis 2018. Son projet professionnel est de travailler en mécanique automobile spécialisée. Inscrit dans le dispositif Garantie Jeunes, il a pu accomplir plusieurs stages dans ce domaine, ce qui lui a permis de confirmer son projet. Ayant donné toute satisfaction au cours de l'un de ces stages effectué au sein du garage « FLAT SUPERCAR » d'Anould, il vient d'être recruté en **apprentissage** par cet employeur grâce au Plan 1 Jeune 1 Solution.

Ainsi, l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'un apprenti en première année consiste, pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master, en

- une aide exceptionnelle de 5 000 € pour l'embauche d'un apprenti mineur,
- une aide exceptionnelle de 8 000 € pour l'embauche d'un apprenti de plus de 18 ans.

Cette aide couvre 100 % du salaire de l'apprenti de moins de 21 ans et 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus.

Plus d'informations sur le recrutement d'un jeune en apprentissage :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/article/dynamisez-votre-entreprise-grace-au-recrutement-d-un-jeune-salarie-en-apprentissage>

Pour en savoir plus sur le plan « 1 jeune 1 solution » : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>



Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88

Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

